

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE RECENSEMENT DES EFFECTIFS

Je soussigné(e) M(Mme)..... Maire / Président(e) de

(n° SIRET) certifie que la collectivité / établissement public susvisé(e) emploie au 1^{er} janvier 2018 :

ELECTIONS COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre d'agents contractuels ayant la qualité d'électeur CCP au 01/01/2018						

RAPPEL, sont électeurs aux Commissions Consultatives Paritaires :

- Les agents contractuels de droit public qui bénéficient :
 - Soit d'un contrat à durée indéterminée
 - Soit d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois
 - Soit d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois
 ET qui exercent leurs fonctions ou sont en congé parental
- Les agents contractuels mis à disposition des organisations syndicales (électeurs dans leur collectivité d'origine).

Ces conditions doivent être remplies au 1^{er} janvier 2018

ELECTIONS COMITE TECHNIQUE

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents contractuels ayant la qualité d'électeur CT au 01/01/2018		

RAPPEL, les contractuels électeurs au Comité Techniques sont :

- Les agents contractuels de droit public ou de droit privé qui bénéficient :
 - Soit d'un contrat à durée indéterminée
 - Soit d'un contrat d'une durée minimale de 6 mois
 - Soit d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois
 ET qui exercent leurs fonctions ou sont en congé parental
- Les agents contractuels mis à disposition des organisations syndicales (électeurs dans leur collectivité d'origine).

Ces conditions doivent être remplies au 1^{er} janvier 2018

Fait à

Signature et cachet

Le

A retourner au Centre de Gestion avant le 22 janvier 2018